

## L'Aujardière 2ème partie

La seigneurie, grand domaine terrien, comprend généralement deux parties : la réserve près du château avec les bois et les champs cultivés par les domestiques (nourris, vêtus et logés par le seigneur) et le reste du domaine divisé en petites exploitations (fief) cédées à des paysans en échanges de redevances en nature ou en argent et de corvées, c'était le cas de L'Aujardière. A partir de 1680 avec l'arrivée de la famille De Chambellé, la seigneurie de L'Aujardière devient un « fief », géré depuis la « Cour Bellière » en la Boissière dont le château a été détruit vers 1850 appelé aujourd'hui : « La Cour ». Les De Chambellé sont seigneurs du Chalonge à Héric et de la Cour Bellière à la Boissière.

Le domaine avait également droit de Chapellenie (service religieux réglementé). Selon René Chéné qui a prospecté dans nos villages 1868 /1869, « La petite Chapelle qui porte la date de 1771 fût délaissée depuis la révolution. Il n'y a d'intéressant que la porte d'entrée qui est soigneusement exécuté en bois de chêne. La maison et les servitudes sont occupées par les fermiers, les familles Lebrin et Bourget. On remarque une belle prairie qui occupe la cour, le jardin et une avenue des plus belles, un bois de chêne joint aussi la demeure. Le logis est au fond.

Le premier propriétaire remonterait à 1446. Ecuyer, Pierre Boucault seigneur de L'Aujardière homme de sciences et notaire (date qui correspond à la destruction de « l'épine Gaudin » en la Chapelle Basse Mer et qui est à l'origine de la paroisse de la Remaudière avec droit de châtelainie. Cela constitue la loi coutumière en des temps où le droit n'est guère formalisé et peu écrit. Le premier devoir des vassaux est la foi et l'hommage au seigneur chatelain.

1617 : Ecuyer Olivier seigneur de L'Aujardière correcteur des comptes

1649 : M H Pierre Mosnier seigneur de L'Aujardière conseiller au parlement

1621 : Intégration du droit de Châtelainie au nouveau Marquisat de Goulaine

1679, le 10 janvier, un Sidrach de Chambelle achète à N.H. Jan Meignerie pour 11300 livres la terre de L'Aujardière qui relève de la Dame Marquise de Goulaine à qui le propriétaire rend aveu (déclaration écrite que doit fournir le vassal à son suzerain lorsqu'il entre en possession d'un fief).

1680, le 8 juin, le même Sidrach de Chambelle achète à Hector de Gennes pour 19500 livres la terre et seigneurie de la Boissière, colonel d'un régiment d'infanterie et lieutenant général aux armées de sa majesté le roi de France Sidrack mourut en 1697 laissant 3 neveux Pierre, Jacques et Etienne. La seigneurie fût pour Pierre capitaine de cavalerie qui habitait le manoir de Chalonge en la paroisse d'Héric et qui disparut en 1702. Laisant la châtelainie en 1731 à son frère Jacques qui avait épousé Gabrielle Guyot et mourût en 1742. La seigneurie passa aux mains de son fils Pierre qui épousa Sainte Claude de Quelen dont il eut Pierre Louis, Etienne-Maurille, Jacques, Aimée, et Sainte-Olive.

A sa mort, en 1775 la seigneurie reste indivise. En 1777 Pierre-Louis de Chambellé hérite de la seigneurie. Né et baptisé à Héric le 11 octobre 1754, il habita et mourut à L'Aujardière le 16 octobre 1837 à l'âge de 83 ans. Il a été adjoint au maire de la Remaudière puis maire en 1830.

En 1789, face à une situation politique et financière catastrophique, Louis XVI se voit contraint de convoquer les États généraux qui réunissent des représentants de toutes les provinces appartenant aux trois ordres de la société : clergé, noblesse et tiers état. Pierre-Louis de Chambellé est désigné par ses pairs pour représenter la noblesse.

Il se maria à Héric le 11 juin 1791 avec Marie Reine Eugénie de Sénéchal de Kervisé né le 22 novembre 1760 et décédé le 23 octobre 1840, il n'y eut pas de descendance de cette union.

A la mort de Pierre Louis, son frère Etienne-Maurille hérita du domaine qu'il vendit en 1839 à Mr Besnard de la Girandais. Ensuite Louis Théophile Bureau de la Gaudinière en devint propriétaire. Puis Charles Gaschignard qui le vendit à ses 2 fermiers au court des années 1970 d'abord le « Grand Logis » à Louis Lebrin, puis la seconde partie le « Petit Logis » actuel à Jean-Claude Burot.

*Chapelle de l'Aujardière*  
*selon René Chéné en 1869*

